

LA PAUVRETÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ DONNONS-NOUS LES MOYENS DE L'ÉLIMINER!

Mémoire soumis par la Corporation de développement
communautaire Plateau-Mont-Royal

Le 28 juin 2023

Dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du
Québec pour l'élaboration du quatrième plan d'action
gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et
l'exclusion sociale



Adoptée en 2002, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a pour objet de « guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (art. 1).

Comme l'a démontré un examen critique des 20 premières années d'application de la Loi, les derniers gouvernements ont tout misé sur l'incitation à l'emploi et ne se sont tout simplement pas donné les moyens de lutter contre la pauvreté (pauvrete.qc.ca/document/20-ans-loi-bilan). Il n'est pas surprenant que les trois plans d'action gouvernementaux mis en œuvre jusqu'à maintenant n'aient permis que de timides avancées et nous laissent, collectivement, bien loin de l'objectif de « tendre vers un Québec sans pauvreté ».

Changement de cap

Un changement de cap s'impose pour mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté. Il est temps de laisser de côté l'incitation à l'emploi et de faire de la lutte contre la pauvreté une question de respect des droits et libertés. Ce faisant, le gouvernement respecterait enfin l'esprit de la Loi et permettrait d'élever la lutte contre la pauvreté au rang d'« impératif national s'inscrivant dans un mouvement universel visant à favoriser l'épanouissement social, culturel et économique de tous les êtres humains » (préambule de la Loi).

Ce changement de cap est d'autant plus nécessaire que la lutte contre la pauvreté semble être le dernier des soucis du gouvernement actuel. C'est ce qu'il nous a démontré encore une fois dans son dernier budget, déposé le 21 mars. Celui-ci ne comporte que très peu de mesures pour permettre aux personnes en situation de pauvreté d'améliorer minimalement leurs conditions de vie. En plus, avec sa baisse d'impôt, profitant principalement aux plus riches, le dernier budget gouvernemental contribue à augmenter les inégalités socioéconomiques.

RECOMMANDATIONS

QUELS MOYENS LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEVRAIT-IL SE DONNER POUR ÉLIMINER LA PAUVRETÉ?

4 préalables :

Différents moyens sont à la portée du gouvernement du Québec pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Loi et mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté. Pour en arriver à un plan de lutte contre la pauvreté qui soit convaincant, il devra toutefois commencer par opérer quatre changements de posture :

- 1- ÉCOUTER** les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent pour mieux comprendre leur réalité, puis tenir compte de leurs propositions et les impliquer autant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté.
- 2- FAIRE PREUVE D'AMBITION** et viser la sortie de la pauvreté pour l'ensemble de la population. Ne pas le faire correspond à nier les droits d'une partie de la population et à renier l'objet de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. C'est malheureusement ce qu'ont fait les trois premiers plans d'action gouvernementaux.
- 3- COMPRENDRE LA PAUVRETÉ COMME UN PROBLÈME DE SOCIÉTÉ** et non comme une problématique individuelle. Les moyens qui devront être mis en place doivent être collectifs et structurels; ils ne doivent pas retomber que sur les épaules des personnes en situation de pauvreté.
- 4- POURSUIVRE LA MISE EN APPLICATION DE L'ADS+** qui permet d'adopter des initiatives publiques plus inclusives afin de prévenir les discriminations systémiques et de prendre en compte les besoins des groupes vulnérables, sous-représentés ou pouvant faire l'objet d'exclusion.

9 MOYENS À INTÉGRER AU 4^E PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR METTRE LE QUÉBEC SUR LA VOIE DE L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ :

- 1- Assurer la couverture des besoins de base par un revenu minimum garanti pour tous et toutes correspondant minimalement au montant de la MPC.
- 2- Assurer l'accès à des services publics universels, gratuits, de qualité et accessibles.
- 3- Financer le logement social, notamment par la réactivation et l'amélioration du programme AccèsLogis et assurer son accessibilité pour tous et toutes.
- 4- Déployer une politique nationale en logement.
- 5- Revoir la fiscalité de l'État de façon à réduire les inégalités de richesse.
- 6- Assurer un salaire minimum qui permet de sortir de la pauvreté.
- 7- Rehausser le financement à la mission des organismes communautaires.
- 8- Travailler à réduire les enjeux d'itinérance.
- 9- Améliorer le système alimentaire québécois dans une perspective de réduction de l'insécurité alimentaire.

Voir les détails et explications dans les pages suivantes.

1- ASSURER LA COUVERTURE DES BESOINS DE BASE PAR UN REVENU MINIMUM GARANTI POUR TOUS ET TOUTES CORRESPONDANT MINIMALEMENT AU MONTANT DE LA MPC

Près de 10 % de la population québécoise dispose de revenus insuffisants pour couvrir ses besoins de base tels que définis par la Mesure du panier de consommation (MPC : 23 025 \$ pour une personne seule en 2022). Ces personnes n'arrivent pas à manger ou à se loger convenablement. Plusieurs ont de la difficulté à se déplacer et à accéder à des soins et à des services sociaux de base. Leur santé physique et mentale s'en trouve menacée, leur droit à un niveau de vie décent est brimé.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit rehausser les protections publiques de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la MPC.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- L'extension du programme de Revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales ;
- La bonification du crédit d'impôt pour solidarité, avec une allocation spéciale au logement pour les ménages qui consacrent plus de 30% de leur revenu à se loger ;
- L'utilisation de la MPC révisée (base 2018) pour fixer les cibles d'amélioration du revenu des personnes assistées sociales ;
- La mise en place de moyens qui facilitent l'accès à l'emploi pour tous et toutes, peu importe le statut migratoire.

ATTENTION!

La simple couverture des besoins de base n'est pas synonyme de sortie de la pauvreté, comme laisse parfois entendre le gouvernement.

L'être humain n'a pas seulement besoin de manger et de se loger pour vivre dignement! L'atteinte de la MPC est présentée ici comme un moyen de mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté, conjointement avec les autres moyens présentés. Il s'agit d'un minimum à atteindre le plus rapidement possible.

Sortir de la pauvreté, c'est aussi avoir accès à une meilleure qualité de vie.

2- ASSURER L'ACCÈS À DES SERVICES PUBLICS UNIVERSELS, GRATUITS, DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES

La lutte contre la pauvreté est indissociable de services publics forts et accessibles. Par exemple, rien ne servirait d'augmenter les revenus des gens si c'était pour leur imposer de nouveaux tarifs ou carrément les priver de services. Les services publics constituent un rempart contre la pauvreté et contribuent à réduire les inégalités socioéconomiques. Mais ils ont été mis à mal par des années de coupes budgétaires et le gouvernement actuel semble vouloir y laisser une plus grande place au secteur privé. De plus, le virage numérique tel que pris actuellement par la plupart des services publics crée des barrières systémiques pour les populations les plus vulnérables (aînés, nouveaux arrivants, personnes peu alphabétisées, etc.).

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit viser l'amélioration continue de l'accès à des services publics universels, gratuits et de qualité, et ce, sans discrimination.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- Un réinvestissement massif et immédiat dans les services publics et sociaux ;
- Le maintien des services téléphoniques et en présentiel pour les personnes en situation de fracture numérique ;
- L'inclusion des soins dentaires et de la vue parmi les soins couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ;
- Garantir à toutes les femmes l'accès à une couverture d'assurance de la RAMQ afin qu'elles bénéficient de services essentiels de santé sexuelle et reproductive¹ ;
- Le financement substantiel et récurrent de la tarification sociale en transport en commun en l'intégrant dans un tout cohérent avec un meilleur accès et une meilleure desserte ;
- L'achèvement du réseau des Centres de la petite enfance ainsi qu'un financement et un accès viable pour tous et toutes, incluant les personnes sans statut ou demandeuses d'asile ;
- Un financement et un accès adéquats pour tous les enfants à des services de camps de jour à l'extérieur de la période scolaire ;
- Une réorganisation des services publics pour permettre davantage de souplesse dans les critères d'accès, principalement pour les services de deuxième ligne, et ramener le palier local dans l'organisation des services ;
- La fin des financements public-privé en santé et en éducation ;
- Une meilleure promotion du service 211 ;
- La mise en place d'un réseau commun en éducation comme le propose le mouvement *École ensemble*².

¹ Médecins du Monde. Statut d'immigration précaire, santé précaire. Ensemble, pour la santé de toutes les femmes vivant au Québec (page consultée le 27 juin 2023) [En ligne] repéré à https://medecinsdumonde.ca/uploads/Rapport_2023_FINAL_04-23_HR.pdf.

² École ensemble. Plan pour un réseau scolaire commun. (page consultée le 27 juin 2023) [En ligne], 2022. Repéré à https://assets.nationbuilder.com/coleensemble/pages/114/attachments/original/1652084926/Plan-re%CC%81seau-commun_2022_FR_web_ecole_ensemble.pdf?1652084926.

3- FINANCER LE LOGEMENT SOCIAL, NOTAMMENT PAR LA RÉACTIVATION ET L'AMÉLIORATION DU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS, ET ASSURER SON ACCESSIBILITÉ POUR TOUS ET TOUTES

Depuis plusieurs années déjà, on assiste à une augmentation rapide et fulgurante des loyers partout dans la province. Cette augmentation est bien plus grande que l'inflation et l'augmentation du revenu des ménages. Les logements abordables disparaissent à vue d'œil sur le marché privé et les listes d'attente pour les logements sociaux et les coopératives d'habitation sont immenses. En contexte de rareté, les logements disponibles sont hors de prix et les évictions pour le profit ne font que se multiplier. Alors que le droit fondamental à un logement décent est mis à mal pour des dizaines de milliers de ménages locataires à faibles et à modestes revenus, la réalisation de logements sociaux sous différentes formes est plus urgente que jamais.

Depuis 25 ans, AccèsLogis a permis la réalisation de 36 000 logements par des coopératives, des OSBL et des offices d'habitation. Cela a permis de répondre à une diversité de besoins et de permettre aux communautés de s'organiser pour le faire. Son sous-financement chronique a mené à un retard dans la livraison des projets et à la perte de ce qui faisait son efficacité: le fait de se suffire à lui-même.

Le PHAQ, même s'il finance aussi des projets de logements sociaux et communautaires, a d'abord été pensé pour soutenir le secteur privé; il met en concurrence les promoteurs privés en quête de profits et ceux des projets d'habitation sociale. De plus, il ne garantit pas qu'un minimum de logements construits soit réservés aux locataires à faible revenu et il ne prévoit pas de fonds de démarrage pour que les promoteurs sans but lucratif puissent développer leurs projets. Déjà, il présente des problèmes qui retardent la mise en chantier des projets.

Il est donc impératif de sortir le logement du marché spéculatif et d'une logique économique. Le meilleur moyen de le faire est de miser sur le logement social qui assure une réelle abordabilité des loyers sur le long terme.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit réinjecter du financement dans le programme Accès-Logis et construire des logements sociaux.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- La construction de 50 000 logements sociaux sur 5 ans ;
- Un financement adéquat et pérenne du programme Accès-Logis ;
- Un programme et un financement pour la rénovation des bâtiments d'habitations sociaux, coopératifs ou communautaires, permettant notamment d'offrir un accès plus inclusif.

4- DÉPLOYER UNE POLITIQUE NATIONALE EN LOGEMENT

L'accès à un logement adéquat et réellement abordable est une des conditions de base pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. La crise du logement a grandement précarisé les conditions de vie des locataires, principalement les populations les plus vulnérables. Il a été démontré que le manque d'accès à des logements sociaux et réellement abordables a des incidences sur la santé mentale et physique, la sécurité alimentaire, le développement des enfants, la violence conjugale et l'itinérance.

Sur le Plateau-Mont-Royal, c'est 36,5% de la population du quartier qui consacrent plus de 30% de leur revenu à se loger en 2020. C'est près de 10% de plus que l'ensemble de la Ville de Montréal. Pour le quartier, ainsi que pour l'ensemble du Québec, l'accès au logement est un enjeu de taille et prioritaire. Des solutions structurées devraient être mises de l'avant dans une éventuelle politique nationale en logement. Les points amenés par le FRAPRU dans sa proposition de [politique d'habitation](#) sont incontournables afin d'assurer l'accès à un logement décent et abordable aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Soulignons que le logement est un droit, et que pour plusieurs, ce droit n'est pas respecté. Une éventuelle politique devrait assurer la protection des droits des locataires par des balises concrètes pour lutter contre la discrimination, contrôler les loyers, assurer la salubrité et conserver l'offre locative dans le temps.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit mettre en place une politique nationale sur le logement qui protège les locataires et qui préconise le développement du logement social.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- L'instauration d'un registre et d'un contrôle des loyers ;
- L'interdiction des conversions de logements privés en condos ou en hébergement touristique;
- L'adoption d'un code national du logement qui protège les locataires ;
- L'adoption d'un règlement rendant obligatoire la construction de logements accessibles universellement et la mise en place d'un guichet unique pour la location des logements adaptés ou adaptables ;
- L'imposition de pénalités dissuasives aux propriétaires délinquants en matière de salubrité, de loyer, d'éviction et de discrimination.

5- REVOIR LA FISCALITÉ DE L'ÉTAT DE FAÇON À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE RICHESSES

La redistribution de la richesse au sein de la société est une responsabilité gouvernementale. Ceux-ci doivent s'assurer que les plus riches paient leur juste part afin de financer, notamment, les services publics et les programmes sociaux. Le budget déposé le 21 mars dernier est un contre-exemple de ce qui permet de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociétales. La baisse d'impôt prévue pour l'année d'imposition 2023 n'apporte rien aux personnes les plus pauvres (0 \$) alors qu'elle permet aux plus riches d'économiser jusqu'à 814 \$, tout cela en privant le gouvernement d'un total de 9,2 milliards \$ pour les cinq prochaines années.

De plus, la réduction des inégalités socioéconomiques via la fiscalité étatique passe aussi par l'accessibilité des processus de déclaration, particulièrement pour les personnes à faible revenu et les personnes les plus vulnérables. L'exemple du service "Produire ma déclaration" du gouvernement fédéral a démontré la faisabilité d'un programme simplifié. Ce programme permet aux personnes admissibles de produire leurs déclarations de revenus en fournissant simplement certains renseignements personnels au moyen d'un service téléphonique. Revenu-Québec dispose de toutes les informations pertinentes concernant le revenu des personnes vivant uniquement de prestations gouvernementales. Il serait donc possible de mettre sur pied un service similaire au projet fédéral "Produire ma déclaration" et ainsi permettre aux personnes en situation de pauvreté d'avoir accès aux crédits d'impôt et aides auxquels elles ont droit.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- L'annulation de la baisse d'impôt prévue pour 2023 et des baisses d'impôt subséquentes annoncées jusqu'en 2032 et le réinvestissement des sommes ainsi économisées dans le filet social ;
- L'ajout de 5 paliers d'imposition tel que le recommande la Coalition Main rouge. Cette mesure pourrait rapporter jusqu'à 2,5 milliards \$ par année dont les surplus pourraient être réinvestis dans les programmes publics et sociaux ;
- La mise sur pied d'un service similaire au projet fédéral "Produire ma déclaration" pour permettre aux personnes en situation de pauvreté d'avoir accès aux crédits d'impôts et aides auxquels elles ont droit.

6- ASSURER UN SALAIRE MINIMUM QUI PERMET DE SORTIR DE LA PAUVRETÉ

Une personne seule qui travaille à temps plein au salaire minimum (15,25 \$ l'heure au 1^{er} mai 2023) vit dans la pauvreté. Elle gagne à peine de quoi couvrir ses besoins de base. En 2021, la coalition Minimum 18 \$ estimait à 18 \$ le taux horaire nécessaire pour permettre aux travailleurs et travailleuses de sortir de la pauvreté. Avec ce salaire, le revenu disponible d'une personne travaillant à temps plein se serait approché de certains indicateurs pouvant représenter une sortie de la pauvreté, comme le Revenu viable ou la MFR-60. Mais cela, c'était avant la hausse fulgurante du coût de la vie qui a marqué l'année 2022 et qui se poursuit présentement, au moins en ce qui concerne le prix des aliments.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit augmenter le salaire minimum afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- L'augmentation du salaire minimum qui serait modulable selon les régions du Québec, le coût de la vie et l'inflation. À Montréal, le salaire minimum devrait être de 22\$ l'heure pour sortir de la pauvreté.

7- UN REHAUSSEMENT DU FINANCEMENT À LA MISSION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

S'il fallait encore le démontrer, la période pandémique a su mettre en lumière l'apport essentiel du milieu communautaire et son rôle de maillon incontournable du filet social québécois. Les organismes communautaires autonomes contribuent au développement social en mobilisant les citoyens et citoyennes à agir collectivement pour l'amélioration de leurs conditions de vie et pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Or, pour favoriser la participation des organismes communautaires autonomes au développement du pouvoir d'agir individuel et collectif, encore faut-il qu'ils aient les ressources suffisantes pour le faire.

L'adoption du Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) est certes une avancée notable sur le plan de la reconnaissance et il a notamment permis de mieux soutenir certains secteurs. Toutefois, la réponse gouvernementale aux besoins de l'action communautaire autonome (ACA) est encore loin d'être satisfaisante et il reste un travail important à faire sur le plan du financement à la mission des organismes communautaires, alors que les groupes sont rendus à un point de rupture³.

En effet, le sous-financement chronique des missions, conjugué à des équipes de travail réduites qui sont surchargées et épuisées et qui peinent à répondre aux demandes exacerbées par la crise sanitaire, mène certains groupes vers des interruptions d'activités, voire vers des fermetures. Les besoins financiers des groupes communautaires dans un contexte d'inflation record et de non-indexation restent considérables. Afin qu'ils puissent poursuivre leurs efforts pour répondre aux besoins des populations les plus fragilisées et le faire dans des conditions acceptables pour les travailleurs et travailleuses, les groupes communautaires ont besoin d'être soutenus financièrement, et ce de manière substantielle, récurrente et avec l'indexation des subventions. Ils ont plus que jamais besoin des 255,6 millions \$ manquants réclamés par le mouvement en matière de financement récurrent à la mission globale⁴.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit augmenter le financement à la mission des organismes communautaires, particulièrement les organismes d'éducation populaire et de défense de droits.

³ Julie Nicolas, Point de rupture ! : impacts de la crise de la COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome. Montréal, Observatoire de l'ACA, 2022. [En ligne]. Repéré à : https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2022/05/OACA_Rapport-sondage-2021.pdf

⁴ Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), (page consultée le 21 avril 2023) [En ligne] repéré à <https://rq-aca.org/2023/02/01/consultationspre-budgetaires-2023-2024-le-mouvement-communautaireinterpelle-le-ministre-des-finances/>

8- TRAVAILLER À RÉDUIRE LES ENJEUX D'ITINÉRANCE

Au Québec, le phénomène de l'itinérance a atteint une gravité et une ampleur déconcertante dans les dernières années, notamment à cause de la crise du logement et de l'inflation. Même si peu d'études systématiques ont été faites pour rendre compte de l'ampleur du phénomène, beaucoup d'indices nous indiquent sa croissance : l'augmentation des personnes vivant en situation de pauvreté, l'accroissement de la pauvreté infantile, l'accroissement du taux de fréquentation des centres d'hébergement, le recours massif aux services des banques alimentaires, etc.

Les personnes en situation d'itinérance vivent une multitude de réalités qui tend à les vulnérabiliser, comme ne pas être en mesure d'avoir un toit sans emploi, ne pas avoir un hébergement sans revenu ou déclaration de revenus, ne pas avoir droit à des services de santé sans carte d'identité, ne pas avoir accès à de l'aide alimentaire sans code postal, pour ne nommer qu'eux.

La complexité bureaucratique et administrative contribue à l'appauvrissement des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. De plus, pour faire des demandes de documents gouvernementaux, les individus peuvent avoir à payer une certaine somme d'argent pour commander ou imprimer des preuves. Ce montant a un impact direct sur la capacité financière d'une personne alors que ses ressources financières sont déjà limitées.

En effet, les bénéficiaires d'aide sociale vivaient déjà avec très peu et le contexte d'appauvrissement actuel ne fait d'exacerber la pauvreté qu'ils expérimentent. Les conditions pour obtenir de l'aide sociale sont relativement strictes, et ce, même si la personne vit avec des difficultés de santé mentale. La prestation d'aide sociale peut également être compromise dans certains contextes. Par exemple, l'octroi d'une dette à l'égard du gouvernement peut faire en sorte que cette dette soit remboursée à même les prestations. Cela vient donc contribuer à une instabilité financière, réduit le filet social que l'aide sociale souhaite offrir et met en place un mode de survie chez les individus qui peuvent n'avoir d'autres choix que le recours à des moyens de subsistance tels que la fraude. En coupant une partie des allocations, c'est retirer le filet social qui maintient une personne à son domicile.

Actuellement, les personnes en situation d'itinérance sont surreprésentées dans le système de justice; elles ont des peines plus lourdes, moins clémentes et vivent un important profilage. Une fois judiciairisées, ces personnes sont souvent sans recours financier, n'ont pas toujours accès à l'aide juridique et ne sont donc pas en mesure de défendre leurs droits. De ce fait, ces personnes peuvent être forcées de plaider coupables.

Enfin, même si ce n'est pas l'ensemble des personnes en situation d'itinérance qui en viennent à la consommation ou à la dépendance, les personnes qui souhaitent cesser d'avoir recours à l'utilisation de drogues peuvent vivre des délais trop grands pour parvenir à leurs intentions.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit mettre en place des mesures concrètes et durables pour alléger le fardeau économique, mental et physique des personnes en situation d'itinérance.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- La réduction de la complexité bureaucratique (documents accessibles, sans frais, traduits, soutien personnalisé en personne et aide pour remplir des documents) ;
- La gratuité des documents gouvernementaux pour les personnes à faible revenu ;
- L'élargissement des critères d'admissibilité de l'aide sociale (pour les personnes avec contrainte temporaire ou sévère), de l'aide juridique et du programme de supplément au loyer ;
- L'arrêt des coupures, des réductions ou des paiements des dettes gouvernementales directement sur les allocations d'aide sociale ;
- Un accès plus grand et multiplié aux services de thérapie, de désintoxication et la réduction du temps d'attente pour les services gouvernementaux (afin d'éviter les épisodes de rechute).

La surreprésentation des personnes autochtones, plus particulièrement des personnes Inuit, à Montréal est une conséquence directe du manque de services aux communautés. Pour obtenir des suivis médicaux, les personnes doivent se rendre là où il y a des services au détriment d'une stabilité résidentielle et financière. Par survie, les personnes autochtones et Inuit doivent prendre l'avion et se déraciner de leur milieu pour avoir accès à des services.

Une fois à Montréal, l'accès aux services n'est pas toujours simple ou possible. En effet, ces personnes se rendent dans le Grand Montréal pour obtenir un soutien médical ou social et vivent plutôt de la discrimination, de l'isolement, des stéréotypes, des préjugés coloniaux qui viennent compromettre leur sécurité et mettre en danger leur vie. Les personnes autochtones et Inuit vivent du racisme systémique non reconnu.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit mettre en place des mesures concrètes et durables pour les communautés autochtones.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- La mise en place de services directement dans les communautés (pour éviter le déplacement en avion) ;
- La reconnaissance du racisme systémique qui marginalise grandement les personnes autochtones et inuit ;
- Le financement et la mise en place de service culturellement adaptés pour ces communautés;
- La mise en place d'une démarche de sécurisation culturelle pour tou-te-s les employé-e-s des services gouvernementaux.

9- AMÉLIORER LE SYSTÈME ALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS DANS UNE PERSPECTIVE DE RÉDUCTION DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Pour assurer la sécurité alimentaire de la population, le gouvernement doit assurer un accès physique et économique à la nourriture qui repose sur quatre piliers : la disponibilité des denrées alimentaires, l'accès à l'alimentation, l'utilisation des aliments et la stabilité alimentaire⁵. L'insécurité alimentaire se définit comme un accès inadéquat ou incertain aux aliments, notamment en raison d'un manque de ressources financières.⁶ Cet état touche plus spécifiquement les ménages ayant un faible revenu ou ne détenant que très peu d'actifs.

Avec l'inflation et l'augmentation du coût des aliments, cette insécurité s'est aggravée⁷, particulièrement chez les personnes à faible revenu. Additionner avec la crise du logement que vit actuellement le Québec, le budget que les ménages sont en mesure d'allouer à l'épicerie ne cesse de diminuer.

Pour se donner les moyens d'assurer une disponibilité des denrées alimentaires, une stabilité dans l'accès physique et économique aux aliments pour tous et toutes, le gouvernement doit :

- Encadrer par des lois et des structures un circuit de revalorisation des invendus à redistribuer, permettant d'assurer la qualité des produits tout en évitant le gaspillage alimentaire ;
- Financer les initiatives de renforcement des systèmes alimentaires local et durable travaillant dans une perspective de solidarité et de redistributions des richesses ;
- Mettre en place des mesures alimentaires dans tous les milieux scolaires qui permettraient une offre alimentaire saine et suffisante à tous et toutes sans discrimination.

⁵ COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE. *Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies, [En ligne], 2017. [[CFS: Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition en ligne \(fao.org\)](#)] (Consulté le 2 mars 2023).

⁶ STATISTIQUE CANADA. Enquête sur la santé des collectivités canadiennes 2011- 2012. [En ligne]. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/82-625-x/2013001/article/11889-fra.htm>].

⁷ INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Pandémie et insécurité alimentaire*, [En ligne], 20 septembre 2022. [[Pandémie et insécurité alimentaire](#)].